



DÉFENSE

Lorraine et Haute-Marne

COMPTES DE RESULTAT SIMPLIFIE

Exercice 2012

10/09/2013

CFDT DEFENSE LORRAINE et HAUTE-MARNE

Charges		Ex 2012	Ex 2011	Produits		Ex 2012	Ex 2011
Charges d'exploitations (I)		72 269,76 €	77 345,97 €	Produits d'exploitations (I)		75 084,90 €	74 388,91 €
Achats		2 312,08	253,42	Cotisations		66 590,70	62 388,67
Autres charges externes		3 632,35	5 562,11	Subventions		3 236,66	4 380,61
Autres services extérieurs		66 325,33	71 530,44	Produits des activités		-	-
Impôts et taxes				Autres produits		5 257,54	7 619,63
Charges de personnel				Amortissements et provisions		-	-
Autres charges							
Amortissements et provisions		-	-	Produits financiers (II)		391,08 €	158,41 €
Charges financières (II)		- €	- €				
				Produits exceptionnels (III)		- €	- €
Charges exceptionnelles (III)		- €	- €				
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)		-	-	Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)		-	-
TOTAL (I + II + III + IV)		72 269,76 €	77 345,97 €	TOTAL (I + II + III + IV)		75 475,98 €	74 547,32 €
Solde créditeur : Excédent		3 206,22 €	- €	Solde débiteur : Déficit		- €	2 798,65 €



DÉFENSE

Lorraine et Haute-Marne

BILAN SIMPLIFIE

Exercice 2012

10/09/2013

CFDT DEFENSE LORRAINE et HAUTE-MARNE

ACTIF	Ex 2012			Ex 2011	PASSIF	Ex 2012	Ex 2011
	Brut	Amortiss. dépréciat.	Net	Net			
Actif immobilisé (I)	- €	- €	- €	- €	Fonds syndicaux (I)	28 196,76 €	24 990,54 €
Actif incorporel	-				Réserves	24 990,54	24 990,54
Actif corporel	-	-	-		Report à nouveau	-	-
Actif financier					Résultat de l'exercice	3 206,22	-
Actif circulant (II)	- €	- €	- €	- €	Provisions (II)	- €	- €
Disponibilités (III)	28 196,76 €	- €	28 196,76 €	24 990,54 €	Fonds dédiés (III)	- €	- €
Compte de régularisation (IV)	0,00 €		0,00 €		Compte de régularisation (IV)	- €	- €
TOTAL (I + II + III + IV)	28 196,76 €	- €	28 196,76 €	24 990,54 €	TOTAL (I + II + III + IV)	28 196,76 €	24 990,54 €

Annexe aux états financiers 2012

Les états financiers du SYNDICAT CFDT DEFENSE LORRAINE et HAUTE-MARNE se caractérisent pour l'exercice ouvert le 1er janvier 2012 et clos le 31 décembre 2012 par les données suivantes :

Total du Bilan	28 196.76 €
Produits d'exploitation	75 084.90 €
Excédent de l'exercice	+ 3 206.22 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers du SYNDICAT CFDT DEFENSE LORRAINE et HAUTE-MARNE .

1/Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice «exercice», d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Le SYNDICAT CFDT DEFENSE LORRAINE et HAUTE-MARNE a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

2/Informations relatives au bilan

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Cotisations
Autres financements
Total des produits à recevoir

Dettes

Dettes	
fournisseurs	
dettes sociales	
Total des dettes	

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds syndicaux	Montant au 01/01/2012	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2012
Réserves	24 990.54 €			28 196.76 €
Report à Nouveau				
Résultat «exercice»	+ 3206.22 €			
Total des fonds syndicaux				

Provisions	Montant au 01/01/2012	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2012
Provisions pour litiges				
Provisions pour charges				
Total des fonds provisions				

3/Informations relatives au compte de résultat

Ressources annuelles

Le SYNDICAT CFDT DEFENSE LORRAINE et HAUTE-MARNE a enregistré en comptabilité pour 26 769.24 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

Ressources courantes	
Cotisations (total perçu)	66 590.70 €
(-) Reversement au SCPVC	- 48 706.74 €
Subventions	3 236.66 €
Autres produits d'exploitation	5 257.54 €
Produits financiers	391.08 €
Total des ressources courantes	26 769.24 €

Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n° 2009-10 - Annexe – Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2012, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

Contributions en nature

Le SYNDICAT CFDT DEFENSE LORRAINE et HAUTE-MARNE n'a pas bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de **personnes ETP (équivalent temps plein)**.

Le SYNDICAT CFDT DEFENSE LORRAINE et HAUTE-MARNE n'a pas bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local.
